



## Annexe 3-5 Risques Technologiques

b) Zones de prudence (lignes HT et THT)

Révision du PLU

Nîmes, vers un projet de ville durable

PRESCRIPTION  
le 29/05/2010

PROJET ARRÊTÉ  
le 30/09/2017

APPROUVÉ  
le 07/07/2018

MODIFICATION  
le / /

RÉVISION ALLÉGÉE  
le / /

MISE À JOUR  
le / /

## **Annexe 3-5**

# **Risques Technologiques**

### **b) Zones de prudence (lignes HT et THT)**

- Documentation sur les champs électromagnétiques :
  - Instruction ministérielle du 15 avril 2013 relative à l'urbanisme à proximité des lignes de transport d'électricité
  - Champs électromagnétiques d'extrême basse fréquence
  
- Plan des zones de prudence en lien avec la servitude d'utilité publique I4